



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 113625

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir des 460 000 infirmiers et infirmières. Aujourd'hui les conditions de travail des professionnels infirmiers se dégradent considérablement, provoquant le départ de nombre d'infirmières dans les établissements de soins. Actuellement une infirmière qui débute dans un hôpital public, après trois ans et demi de formation initiale « bénéficiera » d'un salaire de 1 300 euros, c'est-à-dire 100 euros de plus que le salaire minimum. Pourtant, les infirmiers sont confrontés tous les jours à la maladie, la souffrance, la mort, avec un rythme de travail souvent incompatible avec une vie familiale et des responsabilités toujours croissantes. La pénurie qui touche la profession augmente d'autant plus la dégradation des conditions de travail avec impossibilité de prendre les repos et les congés annuels. Aussi, les professionnels attendent plus de reconnaissance. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend intégrer la formation initiale de trente-six mois des infirmiers dans le cursus européen licence, master, doctorat et si une revalorisation salariale peut être envisagée. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si des négociations seront ouvertes pour la mise en place de ratios soignants-patients.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113625

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13175